ART. 2 N° 341

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 341

présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

- $I.-Compléter\ la\ vingt-sixième\ ligne\ de\ la\ cinquième\ colonne\ du\ tableau\ à\ l'alinéa\ 37\ par\ le\ mot:$
- « souverains ».
- II. En conséquence, compléter la même ligne de la dernière colonne du même tableau par le mot :
- « souverains ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Lance-Roquette Unitaires (LRU) de l'armée de Terre arrivent en fin de vie et doivent être remplacés. Face à l'urgence du besoin, la possibilité d'acheter sur étagère une solution américaine, le HIMARS, est évoquée. Cette décision entraînerait des conséquences directes sur notre souveraineté dans la mesure où ces systèmes seraient soumis à la réglementation américaine sur l'exportation d'armement (ITAR). Cet amendement vise donc à s'assurer que la solution retenue sera souveraine et issue de la BITD française.